L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 17 MAI 1889. 62me Année.

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 17 MAI 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par E. Curtis.—Au No 22 rue Toulouse,—Un lot d'installations de buvette, tels que comptoirs, étagères, pigeon-hole, tables, range, ainsi que le contenu de plusieurs chambres à coucher.

Par Henry Stern & Co.—A leur salle d'encan temporaire No 17 rue de Chartres—Bottes et souliers.

Coup d'œil sur l'Europe.

UN ARTICLE DE LA "*Liberté.*"

Il ne faut pas que le souci de nos discordes intérieures nous empêche d'observer, de temps en temps, ce qui se passe au dehors, et de nous rendre compte de ce que devient la politique européenne tandis que les partis se déchirent chez nous. La question est, pourtant, particulièrement intéressante à l'heure actuelle, et il n'est pas difficile de constater qu'une transformation profonde s'est accomplie dans la situation et les rapports des grandes puissances.

Quiconque a suivi la marche des événements pendant ces dernières années, a pu aisément s'apercevoir que l'orientation de la politique générale s'est considérablement modifiée. Le pivot de l'équilibre européen, qui, depuis les coups de foudre de Sadowa et de Sédan, reposait sans réserve sur l'Allemagne, s'est sensiblement déplacé. Les regards du monde entier ne se tournent plus désormais exclusivement du côté de Berlin. Ils se fixent tout autant du côté de Saint Pétersbourg.

Quelles que soient les sympathies ou les antipathies qu'on puisse ressentir pour la Russie, tous les hommes d'Etat contemporains reconnaissent que le rôle joué par l'empereur Alexandre, dans la crise que traverse l'Europe, a été celui d'un grand souverain qui a conscience de sa haute mission et entend sauvegarder les intérêts supérieurs dont il s'est fait le défenseur.

Jamais politique ne fut plus droite, plus franche, plus nette et plus forte à la fois. A la fausse ligue de la paix qui se nomme la triple alliance, elle oppose la vraie ligue de la paix qui consiste à maintenir, à l'est et à l'ouest des puissances centrales coalisées, deux formidables contre-poids, la Russie et la France, non pas alliées, mais unies par une évidente communauté d'intérêts, puissamment armées et en mesure de frapper d'impuissance toute pensée de guerre et toute tentative d'agression contre l'une ou contre l'autre.

Il a suffi de cette attitude ferme et résolue pour tenir en respect tous ceux qui pouvaient avoir le désir ou l'ambition de troubler de nouveau nos sociétés laborieuses et éminemment pacifiques.

Ce n'est que justice de dire que tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis quelques années ont remarquablement compris l'inspiration de génie qui nous est venue des bords de la Néva. Autant notre politique intérieure a été lamentable, confuse, incohérente et funeste, autant notre politique extérieure mérite d'être louée par la persévérance avec laquelle nos divers ministres des affaires étrangères ont suivi la voie tracée et marché vers le but. Sauf des fautes de détail que nous avons pu signaler parfois, notre diplomatie a fait preuve d'intelligence et d'habileté. On peut la féliciter des résultats qu'elle a déjà obtenus et qui, en satisfaisant notre patriotisme, feront peut-être beaucoup pardonner à ceux qui ont mal mené nos affaires au dedans.

Ce qui est certain, c'est que la simple conviction d'une entente pour l'action simultanée et parallèle de la France et de la Russie a suffi pour préserver la paix de l'Europe. Et ce qu'il y a de bien plus caractéristique, c'est que ces deux grandes puissances n'ont eu, pour ainsi dire, qu'à se croiser les bras pour recueillir les fruits de leur politique européenne. Le temps et la raison ont été leurs meilleurs auxiliaires. Sans violence, sans menaces, sans pression, elles ont redressé peu à peu une situation qui pouvait à bon droit les inquiéter, étant manifestement dirigée contre elles. Leur calme même, dans le sentiment de leur force et de leur droit, a donné gravement à réfléchir à ceux qu'elles regardaient avec raison comme leurs ennemis.

Les bornes de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans l'analyse minutieuse des faits d'où est sorti le nouvel état des choses, mais il est évident que, sans avoir provoqué aucun conflit, la Russie a repris, dans le concert européen, l'ascendant moral qui appartient à un empire dont le territoire forme le tiers de notre continent. Il est hors de doute qu'aucun coup de canon ne peut plus se tirer en Europe sans qu'elle le veuille bien. Or, il est manifeste qu'elle ne le veut pas. Elle a patiemment et pacifiquement reconquis, dans tous les Balkans, en Serbie, en Roumanie, en Bulgarie, l'influence que l'Allemagne avait voulu assurer à l'Autriche à son préjudice. On le sait bien désormais à Vienne, et c'est pourquoi on s'y est si fortement ému de la chute de Bratiano à Bukarest, de l'abdication du roi Milan à Belgrade. On s'y demande déjà à quoi sert donc l'alliance allemande qui devait ouvrir aux Hapsbourgs les portes de l'empire d'Orient et contre laquelle n'hésitent plus à protester les orageuses discussions des Parlements austro-hongrois.

C'est un phénomène analogue qui se produit en Italie. Le sentiment public se prononce chaque jour contre cette triple alliance, œuvre personnelle du roi Humbert et de ses ministres trop dociles ou trop ambitieux. Elle ruine le royaume en armements gigantesques exécutés dans l'intérêt seul de l'Allemagne; elle a semé des malentendus et des mésintelligences les vieux rapports d'intimité entre Rome et Paris, entre les deux grandes nations latines dont, pendant des siècles, leurs origines et leurs intérêts avaient fait deux sœurs indissolublement unies.

La France au delà des Alpes, comme la Russie dans les Balkans, n'a eu qu'à laisser agir la logique des événements pour pénétrer profondément l'esprit des populations italiennes de la faute capitale que leur gouvernement a commise en mettant au service de Berlin une politique que la tradition, l'intérêt, la fraternité des souvenirs et des combats communs liaient si étroitement à la nôtre. Il a suffi notamment, il suffit encore de laisser l'Italie faire jusqu'au bout la coûteuse expérience de la rupture des relations commerciales entre les deux pays. Nos voisins de la péninsule savent maintenant ce que leur valent leur solidarité avec Berlin et leurs dissentiments avec Paris.

De ces divers faits et de ces diverses impressions est résultée pour l'empire d'Allemagne une conséquence naturelle et inévitable. L'énorme prépondérance que lui avait assurée l'homme de génie qui l'a fondé et qui en porte les destinées, a visiblement diminué. Il se sent lui-même moins sûr de sa propre force, moins sûr de ses alliés; aussi le voit-on se chercher de nouveaux et de plus solides en tâchant, comme il y a quelques temps, d'attirer l'Angleterre dans l'orbite de sa politique. Y parviendra-t-il? C'est peu probable. L'Angleterre est peu disposée à se laisser prendre dans l'engrenage des complications et des intrigues continentales; elle voit clairement, elle aussi, que le pivot de l'ordre européen n'est plus, comme naguère tout entier à Berlin.

D'autre part, on semble, dans ce dernier centre, ne pas envisager, sans quelque préoccupation, les chances de renouvellement de la triple alliance, lorsqu'elle expirera dans trois ans. L'état de l'opinion, en Italie et en Autriche, permettra-t-il aux gouvernements de s'engager sur les mêmes bases? C'est le problème de l'avenir; mais si la Russie et la France persévèrent, jusque-là, dans la politique d'observation, de calme et d'impassibilité qu'elles ont si sagement adoptée et si bien pratiquée jusqu'ici, on peut croire que la transformation que nous venons de définir s'accentuera d'une façon bien plus décisive pour le maintien d'une paix fondée sur la satisfaction légitime de tous les droits et de tous les intérêts.

Le journal "L'Abeille de la Nlle-Orléans" est mis gratuitement à la disposition des visiteurs de l'Exposition Universelle de 1889 à Paris, au bureau des Renseignements Commerciaux, à la Section des Colonies françaises, Esplanade des Invalides.

Si votre sang est vicié, purifiez le sans délai en vous servant de la Salsepareille d'Ayer. Remède sûr et efficace.

LOUISIANE.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 11 mai:

L'Hôtel de France est maintenant terminé, il a été complètement renouvelé.

—Les fils télégraphiques ont été brisés sur le côté droit de la ligne de fer de la compagnie, jusqu'à la hauteur de l'habitation Ardoyne.

—Le juri de police, voyant que la division de la paroisse en districts de drainage ne pouvait aboutir à rien de bon, à cause de la lutte des intérêts entre ces différents districts, a eu le bon esprit d'en finir avec ce système. Sur le rapport unanime des commissaires de drainage, il a annulé l'ancienne ordonnance.

Poussé par un désir sincère d'apporter des améliorations à la paroisse, convaincu, d'un autre côté, que le drainage était le premier de nos besoins, il a adopté les mesures qu'on lui proposait. Aussitôt que le nombre de signatures exigé par la loi lui aura été présenté, il convoquera une élection pour décider, une fois pour toutes, la question de la taxe. Il s'agit d'un impôt spécial de cinq mills à établir, pendant dix ans. Il n'y a pas à douter de l'adoption de la mesure par les contribuables. Le dernier grand juri s'était déjà déclaré en faveur de cette taxe; le grand juri actuel est du même avis. Il n'est pas possible que la majorité des habitants directement intéressés au succès de l'entreprise, lui fasse opposition.

La taxe est insignifiante, eu égard aux immenses conséquences que doivent avoir, pour tous, l'écoulement régulier des eaux et le dessèchement de nos marécages. Ajoutons qu'il n'y a pas de paroisse, dans l'Etat, où le drainage soit plus facile, moins dispendieux. Il est naturel; les débouchés existaient depuis longtemps; il n'y avait qu'à les entretenir; on ne l'a pas fait; on les a laissés se combler peu à peu.

—Il était question, depuis quelque temps de centraliser la fabrication de sucre dans notre paroisse. Les négociations commencées, dans ce but, entre deux grandes propriétés, viennent d'aboutir. La récolte des frères McCollam, habitation Ellendale, sera roulée en commun par les sucreries Farm et Ardoyne; chacune d'elles se chargera de la moitié de la récolte.

Crescent Farm va établir un moulin supplémentaire et un double effet; elle pourra fabriquer 3,000,000 de livres, pendant la saison. M. Shaffer, qui s'est aussi arrangé avec MM. McCollam, a résolu d'établir un double effet, à Ardoyne, et d'autres améliorations. On ne s'est pas encore entendu sur le prix de la tonne de cannes. C'est, du reste, une affaire qui ne regarde nullement le public.

Pareille centralisation va s'opérer autre part.

MM. Berger frères ont résolu de concentrer la fabrication du sucre de quatre habitations. Ridgeland, Waterproof et Folly rouleront à la sucrerie Crescent, où l'on va installer un nouveau vacuum pan.

Le *Commercial*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 11 mai:

Les travaux du puits artésien marchent rapidement, à la satisfaction de tous. La perspective est très encourageante. Depuis plusieurs jours, l'eau coule abondamment. On a déjà atteint la profondeur de 580 pieds.

—Le prof. Philbrick, ingénieur en chef du chemin de fer Kansas City, Watkins et Gulf, assisté de M. J. C. Gray, est parti, mercredi dernier, pour commencer les études préliminaires du tracé. Ils sont partis d'un point, à l'est de la ville. Tout nous fait croire qu'ils pousseront énergiquement les travaux.

La *Sentinelle*, Rayne, paroisse Acadie, du 11 mai:

On nous écrit, de Prairie Hayes:

"La poussière est étouffante.

"Il a fallu arrêter l'ensemencement du riz. Quant à la salubrité générale, elle ne laisse rien à désirer, mais les insectes dévorent, partout, le maïs qui a levé."

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 11 mai:

Nous avons reçu la visite de M. J. J. Trudeau, d'Anchor. Il nous a appris que les récoltes sont insuffisantes, par suite de la sécheresse. Il peut résulter de véritables catastrophes de la situation, si elle se prolonge.

Tout le monde demande de la pluie, à grands cris.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 11 mai:

M. G. Henri Cretin, l'ancien propriétaire, si populaire, de l'Hôtel Central, s'est associé avec M. Baptiste Barter, pour établir une petite ferme variée sur le Lower Grand River, au-dessous du Village Indien, sur l'habitation appartenant à Mme H. S. Browne. Il a défriché 50 acres, qui sont maintenant fort bien cultivées. Nous avons vu un panier d'artichauts, des petits pois, de radis, de laitues, qui atteste le succès de ces cultures. Si, maintenant, on peut fermer la crevasse qui est au-dessous, avant deux ans, de nombreux fermiers seront établis dans le voisinage.

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St-Charles, du 11 mai:

L'arrosage du riz commencera, la semaine prochaine, dans toute la paroisse.

—Le temps est resté calme, toute la semaine passée.

—Une bonne pluie ferait beaucoup de bien partout.

—Le fleuve est toujours très bas; il en est ainsi de tous ses tributaires et des bayous, dans toute la basse Louisiane. Tout cela nous fait craindre que la récolte de riz ne soit bien faible. Basant leurs calculs sur la perspective présente, les cultivateurs de riz prédisent que, cette année, la récolte sera en déficit, et que les prix du grain seront très élevés.

Le *Pilote du Têche*, Jeanerette, paroisse Ibérie, du 11 mai:

"Nous avons annoncé, d'après le *Houma Courier*, la découverte de puits de gaz naturel sur l'habitation Lorette, dans le bas Terrebonne; nous apprenons par le *Review*, de Morgan City, qu'il existe un puits semblable sur Belle Isle, dans cette paroisse; il a, à peu près, le même site que les premiers. L'eau qui en sort est acide. Autour du puits, il n'y a que de l'eau. Il est certain qu'en y établissant un conduit, on obtiendrait du gas, de l'huile ou du soufre.

—Tout le monde, ici, demande de la pluie. Partout, autour de nous, on dit que le maïs n'atteindra pas sa hauteur ordinaire, à cause de la sécheresse et de la fraîcheur des nuits.

Le *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 11 mai:

On nous écrit, de Bayou Bœuf:

Les récoltes ont besoin de pluie. Le coton n'a pas encore convenablement levé; la tige n'est pas vigoureuse; en certains endroits, cependant, les sillons paraissent assez réguliers.

Le maïs a bon aspect; il vient convenablement. Toutes les terres ensemencées en maïs promettent beaucoup. Si nous avons une ou deux bonnes pluies, la récolte sera très abondante.

Sur Barbreck et St-Peters, paroisse St-Landry, comme sur Powhattan, la canne est fort belle. C'est ce que les fermiers ont dit à notre représentant. Les arbres à fruits sont chargés.

A Eola, M. J. C. Caldwell bâtit un hôtel de première classe. Il s'agit de plusieurs constructions nouvelles à ériger, cet été.

—Presque tous nos fermiers ont en réserve plus de maïs qu'il ne leur en faut pour attendre la prochaine récolte.

—L'avoine n'est pas très abondante, mais elle est de très bonne qualité.

—Nos chemins sont en bon état.

—Il règne parmi nous la plus parfaite salubrité.

—Quant aux pommes de terre, aux fruits, aux légumes de nos jardins, ils ont besoin de pluie.

—La semaine dernière, les matinées étaient beaucoup trop fraîches pour le coton nouveau, qui a besoin de plus de chaleur.

Revue des Deux Mondes.
Livraison du 1er mai 1889.

SOMMAIRE.

I.—**Deux Sœurs**, troisième partie, par M. André Theuriet.
II.—**Souvenirs diplomatiques.—La mission de M. de Persigny à Berlin en 1850.—I.—La France et la Prusse au sortir de la Révolution de 1848**, par M. G. Rothan.
III.—**La liberté religieuse en Russie.—II.—Les cultes non chrétiens: Juifs et Musulmans**, par M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut de France.
IV.—**Du Danube à l'Adriatique.—I.—Le Sol.**
V.—**Un humoriste allemand.—Jean-Paul-Frédéric Richter**, par M. Paul Stapfer.
VI.—**La température et la vie**, par M. Henry de Varigny.
VII.—**La correspondance de M. Thouvenel et du duc de Gramont**, par M. G. Valbert.
VIII.—**Revue dramatique.—Odéon. Révoltée; Comédie-Française, reprise de Maître Guérin; Vaudeville, Mensonges.**
IX.—**Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.**
X.—**Le mouvement financier de la quinzaine.**
XI.—**Bulletin Bibliographique.**

—La fièvre en frisson dont les formes sont variées paraît être guérie souvent après l'absorption de fortes doses de quinine, mais il n'en est rien et elle se manifeste à nouveau sans provocation aucune pour devenir plus violente encore. Pour guérir de cette maladie opiniâtre, il faut prendre du "Hostetter Stomach Bitters", rien de mieux. C'est le seul remède efficace alors que toutes les recettes de la pharmacopée ont été essayées; il détruit jusqu'aux plus petites traces du mal. Plus encore: le Bitters protégera contre la malaria et d'autres maladies les personnes vivant dans des pays où l'atmosphère est vicié et généralement attaque le foie, les intestins. Le Bitters enfin guérit, rhumatismes, constipation, maux de reins.

Les humeurs de l'estomac, le Salt Rheum, et toutes les maladies du sang sont radicalement guéries par la Salsepareille d'Ayer.

Les affections des poumons et les pertes de forces sont des maux faciles à guérir si on les traite convenablement et à temps, ainsi qu'il appert du récit suivant que fait M. D. C. Freeman, de Sydney: "Ayant beaucoup souffert d'attaques pulmonaires et perdant graduellement mes forces, il m'est agréable d'affirmer ici que l'"Emulsion de Scott" composée d'huile de foie de morue avec de la chaux et du soda, m'a beaucoup soulagé; et je suis heureux de pouvoir la recommander à tous ceux qui souffrent comme j'ai souffert. J'ajouterai que c'est un très agréable breuvage à prendre.

SUISSE.—L'AFFAIRE LUTZ-WOHLGEMUTH.—Le *Journal de Genève* consacre un long article à l'affaire Lutz Wohlgemuth—article qui se termine ainsi:

"Nous n'avons nul besoin que les polices étrangères viennent établir chez nous des succursales pour suppléer à la négligence de la nôtre et surtout pour essayer de guérir à nos dépens, par des remèdes homéopathiques, le mal révolutionnaire dont elles souffrent chez elles. Elles n'en ont pas le droit. Si elles le font, c'est à leurs périls et risques, et nous avons le devoir de les en empêcher.

"Dans l'affaire dont il s'agit, tous les torts sont du côté de la police allemande qui, malgré les solennelles déclarations faites au Reichstag par M. de Puttkamer, et malgré la retraite plus significative encore de ce ministre, ne paraît avoir rien changé à ses méthodes d'informations. Or nous ne comprenons pas quel avantage elle peut trouver à entretenir ainsi de trop justes défiances chez un petit peuple qui n'a pourtant rien d'agressif et ne demande qu'à vivre en paix avec tous ses voisins.

"Une partie de la presse allemande a pris occasion de cette affaire pour commencer une campagne de récriminations contre la Suisse. C'est le cas de dire: Tu te fâches, donc tu as tort. Nous sommes trop sûrs de notre droit pour lui répondre sur le même ton et lui fournir le prétexte d'une querelle, persuadés d'ailleurs que le gouvernement allemand, dûment informé, saura, sans même y être invité, comme il sied à un Etat puissant vis-à-vis d'un plus faible, accorder à la Suisse toutes les réparations qui lui sont dues.

"Si ce scandale, où nous ne sommes pour rien, avait pour effet de mettre enfin un terme à ces entreprises incorrectes et inquiétantes, nous pardonnerions volontiers au sieur Wohlgemuth de s'être fait prendre chez nous, et même assez sottement, à son propre trébuchet."

SUISSE ET ALLEMAGNE.—L'EXPULSION DU POLICIER ALLEMAND PAR LES AUTORITÉS FÉDÉRALES.—On connaît l'expulsion du territoire de la Confédération helvétique d'un policier allemand qui, non content d'exercer une surveillance sur les socialistes, remplissait les fonctions d'agent provocateur. Ce n'est pas la première fois que l'administration impériale de la sûreté publique est prise ainsi en flagrant délit. Cette fois, les autorités suisses se sont fâchées et ont chassé le coupable qui a été reconduit à la frontière. Mais voici que les journaux allemands se plaignent de cet acte d'équité, mêlé de courtoisie, car la justice du pays aurait pu faire précéder l'expulsion administrative d'une sévère correction pénitentiaire. L'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié, à ce sujet, une note comminatoire dans laquelle il est question de satisfactions dues par la Suisse à l'Allemagne, et ajoute qu'au cas échéant l'empire prendra des mesures pour se garantir contre l'agitation socialiste qui a son siège en Suisse. "C'est vraiment grotesque—dit un grand journal de Paris—car ces socialistes sont précisément Allemands, et c'est la Suisse qui pourrait plutôt se plaindre du mauvais voisinage de l'empire. Il est probable que le grand-chancelier rengainera encore une fois sa mauvaise humeur, car la Suisse a les sympathies de l'Europe, et une agression contre ce petit pays aurait des conséquences très graves. Il suffit d'une goutte d'eau pour faire déborder un grand verre."

LA DISTINCTION DE DIVERSES COULEURS DES REPRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES.—M. Lippmann a communiqué, à l'Académie des sciences, de Paris, un dispositif spécial par lequel on peut obtenir sur des reproductions photographiques la distinction de diverses couleurs qui, dans les clichés ordinaires, se fondent en des teintes uniformes. Pour arriver à ce résultat, M. Lipman place comme écran devant l'objectif des verres colorés qui, suivant le cas, laissent passer tels rayons colorés, ou les interceptent totalement. Ce procédé nécessite des poses successives, mais on arrive ainsi à obtenir sur une même photographie un paysage, par exemple, où les divers objets apparaissent avec une modation de ton correspondant à leur nuance respective.

LE NOUVEAU PARTI EN FRANCE.—L'Union libérale poursuit, activement, son œuvre de propagande en vue des élections générales. Le mouvement se dessine dans les départements comme à Paris.

EN CAS DE DÉRAILLEMENT SUR LES CHEMINS DE FER.—On va expérimenter sur les chemins de fer une nouvelle invention destinée à prévenir les accidents en cas de déraillement. On aurait trouvé moyen, en utilisant l'électricité et l'air comprimé, d'arriver à faire serrer tous les freins, et, par suite, à obtenir l'arrêt instantané du train aussitôt qu'un wagon quitte les rails.

La maladie des chiens.

A la dernière séance de la Société d'acclimatation, en France, M. le docteur Saint-Yves Ménard a lu un rapport sur la maladie des chiens, qui, on le sait, cause, si souvent, des pertes irréparables dans les meutes:

"Cette affection—dit M. Ménard—est connue, depuis fort longtemps, de tous les propriétaires de chiens, et surtout des veneurs qui entretiennent un plus ou moins grand nombre d'animaux et qui voient décimer chaque année les portées de jeunes chiens destinés à la remonte de leurs meutes.

"Les symptômes observés sont ou bien ceux d'une broncho-pneumonie avec jetage nasal muco-purulent, toux fréquente et déchirante; ou bien ceux d'une inflammation intestinale avec dysenterie; ou ceux d'une meningo-encéphalite et meningo-myélite souvent avec paraplégie quelquefois avec chorée; ou enfin ceux d'une maladie éruptive, avec vésico-pustules disséminées à la surface du corps. De là, la distinction de quatre formes que nous indiquons dans l'ordre de leur fréquence: Thoracique, abdominale, cerebro-spinale, et cutanée.

"La maladie des chiens est bien une *entité morbide*, malgré la diversité de ses manifestations. Elle est comparable en cela, comme en d'autres points, à la fièvre typhoïde de l'homme.

"Dans les conditions ordinaires *la maladie* atteint le plus souvent les chiens vers l'âge de 6 à 15 mois; mais dans les circonstances particulières que j'exposerai plus loin, elle se déclare dès le plus jeune âge: à 1 mois, 15 jours et même au-dessous. Par contre, je l'ai vue maintes fois prendre des chiens de 5 ans, 6 ans et plus. Ce n'est donc pas une maladie particulière au jeune âge.

"Quoi qu'il en soit, elle ne récidive pas.

"C'est donc un préjugé de croire, d'une manière absolue, qu'un chien est préservé quand *il a passé l'âge de la maladie* "6 à 15 mois". Comme on le dit presque couramment: Il n'est préservé que lorsqu'il a *eu effectivement* la maladie. En réalité, la plupart des chiens l'ont eue avant 15 mois; passé cet âge, ils ont donc *peu de chance* de la contracter, c'est tout ce que l'on peut dire.

"La contagion est la seule cause efficiente. Si elle a pu autrefois être mise en doute, des observations sans nombre en donnent aujourd'hui la démonstration. Par cohabitation directe, la transmission de la maladie d'un animal malade à un animal sain est infaillible et rapide. Dans un lot de jeunes chiens envahi par la contagion, pas un n'y échappe; si quelques-uns ne sont qu'effleurés légèrement, ils ne sont pas moins atteints et par suite préservés pour l'avenir d'une nouvelle atteinte.

"Sous toutes ses formes, la maladie est contagieuse et une forme engendre très bien une autre; c'est encore ce qui prouve le mieux que la maladie des chiens est *une*.

"La durée de l'incubation me paraît être de 8 à 12 jours; mais il semble que certaines circonstances peuvent la diminuer et favoriser le développement brusque de la maladie. Tel est le déplacement, avec les mauvaises conditions hygiéniques qu'il entraîne (refroidissement, jeûne, changement de régime.)

"Nombre de médicaments ont été employés pour le traitement curatif de la *maladie* des chiens. Aucun d'eux ne m'a paru avoir une valeur spécifique; aussi, à part quelques indications résultant des symptômes prédominants, je m'abstiens généralement de toute médication et je me borne à placer les malades dans les meilleures conditions hygiéniques, à les préserver de l'humidité, à les tenir chaudement, à leur donner une nourriture appropriée à leur âge.

"La connaissance de la contagion de la maladie indique deux sortes de moyens préservatifs: le premier est *l'isolement* des chiens. Quant on élève un seul chien ou un petit nombre de chiens, on a beaucoup de chances de les préserver longtemps si l'on évite la fréquentation d'autres animaux de leur espèce et si l'on interdit sévèrement l'entrée au chenil de tout animal étranger capable d'y introduire la maladie. Mais quand on fait l'élevage en grand, il est impossible de pratiquer ainsi l'isolement.

"Le second moyen préservatif auquel on doit penser consiste dans l'emploi des antiseptiques et particulièrement des désinfectants à base d'acide crésylique.

"Ces désinfectants ont donné de magnifiques résultats."

PÊCHE MIRACULEUSE À BIARRITZ, FRANCE.—La *Petite-Marie*, barque trainière de Biarritz, patron Lasalle, a pris, d'un coup de filet, cent mille sardines. La barque en était pleine jusqu'aux plats-bords, et on en a également chargé un petit vapeur, le *Dragon*. C'est un coup de filet qui vaut 1,220 francs. De mémoire de pêcheurs, on n'avait vu le pareil.

Les sardines ont été expédiées sur Paris, Bordeaux et Toulouse.

M. GLADSTONE SUR L'ATTITUDE POLITIQUE DE L'ITALIE.—La *Pall Mall Gazette*, de Londres, commente l'article de M. Gladstone paru dans, le *Nineteenth Century*, sur l'attitude politique de l'Italie.

"Il ressort évidemment de cet article—dit le journal anglais—que M. Gladstone veut mettre le couronnement aux services qu'il a déjà rendus à l'Italie, en induisant ce royaume à adapter une politique d'économie et de paix.

"Les idées de M. Gladstone arracheront, probablement, au prince de Bismarck, cette observation que l'homme d'Etat anglais "ne songe qu'à lui nuire". Car M. Gladstone ne dit, en définitive, que ceci: la panique qui a donné naissance à la triple alliance n'est qu'un simple cauchemar; l'Italie n'a rien à craindre de la France, et le premier devoir de la première de ces deux puissances consiste à réduire ses dépenses et à mettre ses armements en harmonie avec ses ressources.

"Si les Italiens prêtent l'oreille aux conseils de M. Gladstone, adieu le triple alliance.

HOPITAUX AMBULANTS.—Des essais intéressants ont été faits, en France et à l'étranger, pour transformer en hôpitaux des trains de chemins de fer ou des bateaux naviguant sur les rivières et les canaux. Une chose nouvelle va être tentée dans le même ordre d'idées. Un navire va être agencé, en France, en hôpital, pour porter aux pêcheurs de la haute mer les soins dont ils étaient privés jusqu'ici. L'installation renferme tout ce qui est nécessaire en cas d'accidents, de blessures, d'asphixie, etc. Si cette tentative réussit, comme tout porte à le croire, on l'appliquera sur une plus grande échelle.

TO-KALON
Le célèbre vin de M. Grabb,
Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles, hôtels, clubs et restaurants.
En vente chez M. P. Forget, seul agent, 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.
Chambres garnies au No 40 rue Dauphine.
21 mars—

HOTEL DU PACIFIQUE
LOUIS MARTIN & CO., PROP.,
45 et 47 Est 10e Rue.
Près Broadway.
RESTAURANT FRANÇAIS
DÉJEUNER A LA CARTE.
Dîner, Table d'hôte, de 5½ à 8½, $1.00, VIN COMPRIS.
GRAND CAFÉ PARISIEN.
Billards et Jeux divers,
Journaux, Revues et Publications illustrées
Dépôt de Cigarettes françaises
Bureau télégraphique Interprètes
Voitures de Remises
Adresse télégraphique:
PACIFIQUE, NEW-YORK
15mai—3m

Le soussigné continuera les affaires d'encan et de propriétés foncières, dans toutes leurs branches, et sollicite respectueusement le patronage de ceux qui auront besoin d'un agent.
W. A. KERWAGHAN,
Successeur de C. E. Girardey & Co.

En vue de l'avis qui précède, je sollicite respectueusement pour le successeur et l'associé de feu mon mari la continuation du patronage qui leur étaient acquis dans le passé.
Mme C. E. GIRARDEY.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1889.
12mai—1 sem

Pourquoi
Les Pilules d'Ayer sont-elles si renommées? C'est que, toujours dignes de confiance, comme médecine cathartique, elles ne laissent jamais de suites mauvaises. Elles sont purement végétales et entièrement exemptes de calomel ou de toute autre drogue dangereuse; et que le malade soit jeune ou vieux, elles peuvent être administrées hardiment.
Dans les États de l'Ouest et du Sud, où les désordres du foie sont si fréquents, les Pilules d'Ayer ont donné la preuve d'un inestimable bienfait. D. W. Baine, New-Berne, N. C., écrit: "J'ai souffert longtemps avec des maux d'estomac et du foie. J'essayai différents remèdes, mais n'en reçus aucun allégement jusqu'à ce que je commençasse à prendre des Pilules d'Ayer. Ces pilules me soulagèrent sur-le-champ. Je les pris pendant quelques mois et ma santé est complètement revenue."
Dans toute la Nouvelle Angleterre, après les maladies pulmonaires, les maladies de l'Estomac et des Intestins sont celles qui prévalent le plus.
La Dyspepsie
Et la Constipation sont presque universelles. M. Gallacher, chimiste-expert, de Roxbury, Mass., qui a longtemps souffert de la Dyspepsie, écrit:
"Un de mes amis me persuada d'essayer des Pilules d'Ayer, et après en avoir pris une boîte, sans beaucoup de profit, j'étais disposé à ne plus en faire usage; quand il m'engagea à persévérer à les prendre, et avant d'avoir fini la seconde boîte, je commençai à ressentir un soulagement. Je continuai à les prendre par intervalles, jusqu'à ce que j'eus fait usage de onze boîtes. Qu'il suffise de dire, que je suis maintenant bien portant et reconnaissant à votre chimie, qui dépasse la mienne."
La tête et l'estomac sont toujours en sympathie; de là la cause de la plupart de ces maux de tête douloureux, auxquels tant de personnes, spécialement les femmes, sont sujettes. Mme. Harriet A. Marble, de Poughkeepsie, N. Y., écrit que pendant des années elle était martyre du mal de tête, et jamais n'avait rien trouvé qui lui donna plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'à ce qu'elle commençât à prendre des Pilules d'Ayer, et que depuis lors, elle jouit d'une santé parfaite.
Ayer's Pills,
Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

Mme Geo. MANTILLA,
DE PARIS,
ROBES ET MANTEAUX.
Spécialité de broderies
Pour garnitures. Travaux exécutés à des prix d'une extrême modicité.
111 rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.
12 mai—1m—Dim., Mar. Je.

Hôtel de l'Europe à Biloxi.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison. 26 av—2m

L'Exposition de Paris
Les personnes ayant l'intention de visiter l'Exposition de Paris ou de voyager en Europe, devraient se procurer des lettres de crédit du
STATE NATIONAL BANK.
Aux porteurs de ces lettres sont accordés les privilèges des chambres de lecture et de réception du Crédit Lyonnais, et ils recevront toutes les attentions et informations pour voir les beautés de la ville de Paris.
Ces lettres de crédit, quand elles sont contresignées aux bureaux du Crédit Lyonnais à Londres ou à Paris, sont reconnues dans toutes les parties de l'Europe.
Les crédits seront fournis contre soit du comptant ou des sécurités négociables, et la commission n'est chargée que sur le montant dont on s'est servi. S'adresser
Branch STATE NATIONAL BANK,
Coin Conti et Royale, ou
STATE NATIONAL BANK,
Coin des rues Camp et Commune,
Nouvelle-Orléans.
8 mai—1m mer et dim

PIANOS
DE
PLEYEL
CHEZ
Louis Grunewald & Cie,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

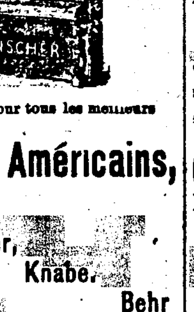

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr,
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en
Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLÉANS.
1er oct87—1an

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mai 1889.

Liste de publication.

Barbat Jean Marie	Lazare (Alexandre, Léocadie et Cécile)
Blanchon Jeanne	Levrey François Xavier
Bonnaventure Vital	Leydet Joseph
Bourdet Pierre	Ley (Mme) née Kirmen
Brochec Nicolas	Lindecker Auguste Ferdinand
Casaubon Joseph Chabrelie	Loski Anne
Corrèa Jean François	Loski Jacques
Dandin Charles	Loyez Louis
Darroux Pierre	Mallet
Dupont Benjamin Pierre	Mallard Charles
Durvilh Pierre	Micas A P
Fayes Baptiste	Moiret Charles
Feuché Claire	Pacquet (époux)
Fourtier Léon	Pedelnyo Hippolyte Lanne
Gaillard Octavie	Quirin Joseph
Garlepied Edouard	Rebour Francisque Emile
Ganchon Daniel	Rouge Pierre
Gauthier Marie François Eugène	Royère Pierre
Gaurin Emile	Schiltz Georges
Joret Léon Joseph Adolphe	Solignac Joseph
Labarrère Armand	Vincent Jean Baptiste
Lacoste	Y Barra (époux)
Laffont Joseph	
Laporte Jean Marie	

LETTRES.

Duval Maurice Raoul	Pasat François Adolphe
Mangue Antonin	Poisson Charles
Michallet Louis	Singe Baptiste

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er mai 1889.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov88—1 an—mer,jeu,dim

MESDAMES ET MESSIEURS

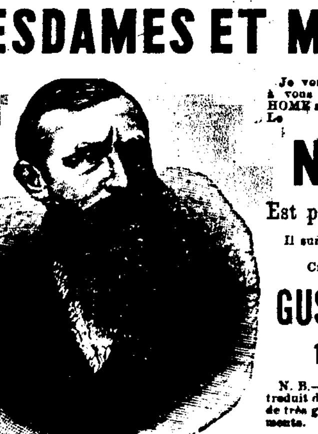

Je vous invite instamment et cordialement à vous assurer de l'excellence du NEW HOME avant d'acheter une machine à coudre. Le
New Home
Est positivement la meilleure.
Il surpasse toutes les autres machines.
Croyez-moi et venez l'examiner.
GUSTAV SEEGER,
170 rue du Canal.
N. B.—Depuis le 10 juin 1888, il a été introduit dans la construction du NEW HOME de très grands et de très utiles perfectionnements.
Le HOME est fait d'acier, et, quoique la construction en soit plus coûteuse,
Se vend à meilleur marché qu'aucune autre machine.
12 mai—2mois

D. H. Holmes.
Lundi matin nous commencerons nos ventes annuelles régulières à prix réduits; dans chacun des départements de ce vaste établissement il y aura des bargains à conclure, car nous sommes décidés à écouler notre immense stock avant le 1er juillet.
Venez au magasin, amenez-y vos amis pour faire achat de marchandises qui nous feront honneur comme à vous-mêmes. Nous n'avons pas de drigailles, de marchandises avariées provenant de ventes d'encan, et la modicité des prix de nos articles vous convaincra de la sagesse qu'il y a à nous donner votre clientèle.
155 Canal St
8juil—1an—dim mar jeu

MICHEL LION & CO.
CLOTHING HOUSE,
—ACHETEZ VOS—
Costumes tout faits et sur commande,
CHAPEAUX, ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS,
Vous serez sûr d'avoir de bonne marchandise pour très peu d'argent.
195, 197, 199 DECATUR ET STE-ANNE.
13 déc—1 an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.,
Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept—1an

Téléphone 1146. ETABLI EN 1870. P. O. Box 2696.
A. W. MOFFETT.
Chantier de bois et moulin à raboter.
Coin des rues St-Louis et Franklin. (A la tête du Vieux Bassin.)
Vend du bois de cypre et de pin pour charpente, fini et non travaillé, bois pour plancher, plafond et "weather boards," chêne, frêne, noyer, peuplier, pin blanc et cèdre.
28 sept—1 an Manufacture de wagons une spécialité.

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.
ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. H. Lyman, Prés.; Jos. Bowling, Vice-Prés.; Chas. E. Rice, Sec.
1 jan—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—Newton Buckner, Chairman; Rodolph Woeste, A. Delvaille, Jno. W. Labouisse.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '88—1an

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma.
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'étoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

BASILE BARES.
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité.
[illegible] mars—

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET, PIERRE POUTZ, H. GALLY, D. FATJO, A. SCHREIBER, CHAS. E. SCHMIDT, W. G. VINCENT, JULES TUYES, H. LAROUSSINI, GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '89—1an.

Bureau des Receveurs de Hope Insurance Co., 188 rue Commune.—Un dividende ayant été déclaré, tous les créanciers voudront bien se présenter et collecter le dit dividende.
A. B. WHEELER,
DAN. A. ROSS,
Receveurs.

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne
24 oct—1 an—dim mar ven

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaill pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Nouveau Stock.
NATTES Jointless de Chine,
NATTES Jointless du Japon,
NATTES Jointless Damassées,
Le tout d'un genre tout à fait nouveau est d'un prix des plus réduits.
ELKIN & Cie.,
98 ...... Rue du Canal 98
RIDEAUX.
Renaissance, Colbert et Nottingham.
TOILE POUR HOUSSE,
Blanche et de Fantaisie.
SHADES! SHADES!
Pour Fenêtres.
CORNICHE, POLES.
TAPIS,
Velours, Moquette, Bruxelles, Trois Ply, Ingrain
CORTICINE, LINOLEUM,
TOILE CIRÉE.
Le tout à grandes réductions.
24 oct—1an

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.
F. GAUPP.
109 ...... Rue Conti 109

Simon
LES PHOTOGRAPHIES
Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grossissement de peintures fanées.
CABINETS,
No 183 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 21 RUE DE L'HOPITAL.
15 mai—1an Dim

Membres Artificiels
Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
21 mai—1 an

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY
OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Bureau: No 33 rue du Camp.
QUATORZIEME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888:

Primes reçues pour risques d'incendie		$87,630 46
Ajouté: primes non expirées pour 1887.	$20,468 44	
Sauvetage et profits et pertes	712 51	21,180 95
		$108,811 41
A déduire:		
Pertes par les incendies	$20,723 04	
Réassurances	6,449 58	
Primes remboursées	6,593 06	
Commission et courtage	4,417 68	
Dépenses, taxes, loyer Babcock, etc., moins escompte et intérêt.	23,173 62	
		61,356 98
		$47,454 43
Réservé pour pertes non ajustées.		$3,275 94
Intérêt payé le 1er juillet 1888		7,413 77
Intérêt et dividendes déclarés ce jour		14,857 11
Réservé pour primes non acquises pour 1888		21,907 61
		$47,454 43
ACTIF.		
Billets d'actions pour capital		$2,937 58
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques		161,795 96
Billets à recevoir		2,156 12
Propriétés foncières		15,000 00
Argent en banque et comptant		67,448 31
Primes en cours de collection		41,062 49
Meubles de bureau et accessoires		4,573 53
		$294,973 99
PASSIF.		
Capital-actions		$150,000 00
Réservé pour pertes non échues		3,275 94
Réservé pour primes non acquises pour 1889		21,907 61
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus		119,790 44
		$294,973 99

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
B. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 23e jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1889.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de CINQ POUR CENT.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
B. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. BIERHORST,	JNO. FITZPATRICK,
T. PRUDHOMME,	PETER BLAISE,
O. TAYLOR GAUCHE,	A. H. SIEWARD,
P. DOERR,	A. H. ISAACSON,
JACOB SCHOEN,	H. ELLERMAN,
I. N. MARKS,	I. H. SCHIERMANN,
JNO. EVERETT,	W. MARKS,
OTTO THOMAN,	P. EGAN,
A. A. MAGINNIS,	GEO. ZETZMANN.

M. GUILLAUME MOTHE
Successeur de Eugène Braquet,
Entrepreneur de Pompes Funèbres
COIN BOURBON ET ST-LOUIS.
Téléphone 710.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 16 MAI—CLASSE No 216
Tirage de 4 heures P. M.

17	48	51	79	75	85	38	28	91	76	74	14

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 16 mai 1889—4 heures P. M.
J. A. A. BOUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.
☞ Le plan de nos tirages quotidiens [illegible]

PEERLESS DYES Les meilleures.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 15me jour d'avril, de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connu comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que par les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui seront donnés lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars [$50,000], divisés en deux mille [2,000] actions de vingt-cinq dollars [$25] chacunes, payables en quotités comme suit, savoir: En quatre quotités, dont trois de vingt [20] pour cent, et le dernier de quarante [40] pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite le souscripteur recevra, sur le paiement de la dernière quotité, deux [2] billets de saison avec sièges choisis par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivront, sans avis au souscripteur, canceller la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Et, comme il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais, le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés meubles ou immeubles; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, neuf desquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels aura, en son propre nom, au moins une action du fonds capital. De ce conseil feront partie les personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se soumettent à l'obligation imposée plus haut: Jacob Hassinger, W. B. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Leonhard, A. J. Hoffman, Chas. J. A. Doerr, F. W. Bremer, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Angel, Dr P. Loeber, Henry Buddig, Chr. Hansen, C. H. Miller, Leopold Christ, Max Heller, E. M. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vonderbank, John Strauss, R. G. Holzer et H. Ehrensing.

S'il en était parmi ces personnes qui ne voulussent pas accepter la nomination, les autres, en majorité à n'importe laquelle des réunions régulières, auraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que la corporation ait accompli son but et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelle qu'en soit la cause, par une majorité de ses membres votant à n'importe quelle assemblée spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous-comités composés d'actionnaires, et de donner à ces comités le droit de conclure des contrats; mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il définira les devoirs des officiers et des comités et s'occupera de toutes les affaires relatives à assurer le succès du festival; mais le pouvoir lui conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer etc., sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les messieurs ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; R. H. Benners, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Leonhard, secrétaire aux finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Hermann, président du comité local du festival. Les vacances survenant, quelque en soient les causes, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou son comité aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle qu'en soit la nature, de la corporation, et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au *pro rata* parmi les actionnaires; et ce partage sera *ipso facto*, une dissolution de la corporation.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions; de même qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autre responsabilité que le paiement de la somme due sur son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des personnes ci-dessous nommées et la mienne après due lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	R. H. Benners,
A. G. Ricks,	F. Rickert,
Fred Peters,	H. S. Michel,
J. G. Eustis,	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	Ph W. Dielman,
M. Dinkelspiel,	Louis Leonhard,
Louis Grunewald,	F. W. Bremer,
Chas H. Schenck,	Luigi Dell'Orto,
Allen P. Noll,	Albert Heinz,
Frantz & Opitz,	H. L. Franz,

Jacob Schoen, par Frans Augustus Rice,
Henry Rice,
German Singing Society of the Sixth District,
Ernst Seeman, Président.
Albert E. Ewing, G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, annotateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", a été ce jour enregistré dans le livre 395, folio 103.
Nouvelle-Orléans, 4 mai 1889.
GEORGE GUINAULT,
Annotateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", enregistré en mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 4 mai A. D., 1889.
W. O. HART, notaire.
7mai—5f en 30 j

FAITES VOTRE GLACE.

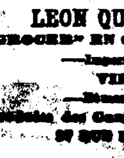

Glace, crême à la glace, carafes frappées, en quelques minutes, avec nos appareils brévetés, faisant de 1 à 18 liv. de glace à la fois.—*Appareils pour climats chauds.* Prix $10.00 à $185.
L. DERMIGNY & CIE.,
126 W. 25th str.
NEW-YORK.
21 av—5 dim

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
[illegible]